

DEPARTEMENT
<b>LOIRE</b>
CANTON
<b>RIVE DE GIER</b>
COMMUNE
<b>RIVE DE GIER</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Liberté - Égalité - Fraternité

---

ARRÊTE DU MAIRE

---

**ARRÊTÉ N° ARPRX\_2022\_0006**

**DELEGATION DU MAIRE DES FONCTIONS D'ÉTAT CIVIL A  
MME NATHALIE AIFANTIS, FONCTIONNAIRE TITULAIRE DE LA  
COMMUNE**

Le Maire de la Ville de Rive de Gier,

Vu l'article R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil,

**ARRÊTE**

Article N°1 :

Le maire délègue l'ensemble de ses fonctions d'officier de l'état civil sauf celles prévues à l'article 75 du code civil.

Article N°2 :

La signature par Madame Nathalie AIFANTIS des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire ».

Article N°3 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur général des Services de la Ville de Rive de Gier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article N°4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article N°5 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de Rive de Gier et une copie en sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le procureur de la République près du tribunal de grande instance de Saint Etienne.

Envoyé en préfecture le 26/10/2022

Reçu en préfecture le 26/10/2022

Publié le

The logo for SLO (Système de Liaison Opérationnelle) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 042-214201865-20221020-ARPRX\_2022\_0006-AR

Fait à Rive De Gier,  
**Le Maire,**

**Vincent BONY**